



L'A dapt

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



L'A dapt

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association L'A dapt,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'A dapt relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 30 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

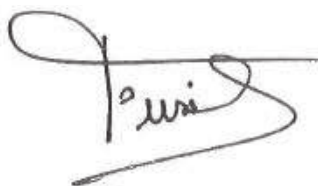
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 18 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Joël Fusil

BILAN AU 31/12/2019 - ACTIF

ACTIF en K€	Annexes	2019			2018	VARIATION 2019/2018
		BRUT	Amort. Prov.	Net	Net	
Actif immobilisé :	1					
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement		207	67	140	123	16
Frais de recherche et de développement		4	-	4	4	-
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		3 325	2 835	490	585	-95
Fonds commercial (1)		1 022	135	887	898	-11
Autres immobilisations incorporelles		77	54	22	31	-8
Immobilisations incorporelles en cours		200	-	200	288	-88
Av et aco Immobilisations incorporelles en cours		226	-	226	46	180
Immobilisations corporelles						
Terrains		5 574	1 839	3 735	3 608	127
Constructions		133 807	71 506	62 301	60 126	2 175
Installations techniques, matériels et outillage industriels		26 869	21 676	5 193	4 877	316
Autres immobilisations corporelles		18 204	13 468	4 736	4 529	207
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours		5 877	-	5 877	7 884	-2 007
Av et aco Immobilisations corporelles en cours		1	-	1	189	-188
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés		126	-	126	126	-
Prêts		7 552	-	7 552	7 416	136
Autres		3 019	236	2 783	2 682	101
TOTAL I		206 089	111 817	94 272	93 410	861
Actif circulant						
Stocks et en-cours		465	-	465	486	-21
Avances et acomptes sur commandes		174	-	174	159	15
Créances (3)	2					
Créances - Redevables, clients et cptes rattachés		13 352	530	12 822	19 764	-6 943
Personnel et comptes rattachés		215	-	215	235	-19
Organismes sociaux		692	-	692	601	91
Etat et autres collectivités publiques		514	-	514	3 772	-3 259
Débiteurs divers		13 974	-	13 974	7 273	6 701
Valeur mobilière de placement	4	18 529	-	18 529	11 958	6 571
Disponibilités	4	44 959	-	44 959	40 702	4 257
Charges constatées d'avance (3)	2	1 788	-	1 788	1 666	122
TOTAL II		94 662	530	94 131	86 616	7 515
Charges à répartir sur plusieurs exercices		150	-	150	159	-10
TOTAL III		150	-	150	159	-10
TOTAL GENERAL (I + II + III)		300 900	112 348	188 553	180 186	8 366
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont à moins d'un an (brut)						
(3) Dont à moins d'un an (brut)				30 178	34 546	-4 368
ENGAGEMENTS REÇUS						
Legs nets à réaliser :				300	300	-
- acceptés par les organes statutairement compétents				300	300	-
- autorisés par l'organisme de tutelle						
Dons en nature restant à vendre						

BILAN PASSIF

BILAN AU 31/12/2019 - PASSIF

PASSIF en K€	Annexes	2019	2018	VARIATION 2019/2018
Fonds associatifs et réserves :				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise	5	19 482	19 482	-
Ecart de réévaluation	5	1 239	1 239	-
Réserves	6	66 291	62 300	3 991
Report à nouveau	5	-24 146	-23 089	-1 057
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	5	6 387	4 579	1 808
<i>dont résultat sous contrôle de tiers financeurs (excédent ou déficit)</i>	5	7 340	5 709	1 631
Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise	5	2 427	2 427	-
Report à nouveau Sous contrôle de tiers financeurs *	5	-4 065	-5 624	1 559
Subventions d'investissement	7	11 074	12 591	-1 518
Provisions réglementées	8	18 042	17 117	925
TOTAL I		96 731	91 023	5 708
Provisions pour risques et charges	9	11 915	11 252	663
TOTAL II		11 915	11 252	663
Fonds dédiés	10			
Fonds dédiés		5 882	4 356	1 525
Dettes (1)	11			
Emprunts et dettes assimilées (2 + 3)		30 536	28 848	1 688
Concours bancaires		-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		112	182	-70
Fournisseurs // Redevables et comptes rattachés		8 179	8 090	89
Personnel et comptes rattachés		7 515	8 241	-726
Organismes sociaux et comptes rattachés		11 985	12 505	-520
Etat et collectivités publiques		1 491	1 711	-219
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		568	869	-301
Autres dettes		2 217	2 723	-507
Produits constatés d'avance (1)	11	11 422	10 385	1 037
TOTAL III		79 907	77 910	1 997
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		188 553	180 186	8 367
(1) Dont à plus d'un an		27 930	26 373	1 557
Dont à moins d'un an		46 095	47 181	-1 086
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		-	-	-
(3) Dont emprunts participatifs				
ENGAGEMENTS DONNES				

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

En K €uros	ANNEXE	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises, de produits fabriqués	13	2 625	2 879
Prestations de services	13	191 238	185 688
Production stockée	13	-5	-5
Production immobilisée		-	3
Subventions d'exploitation		4 990	3 140
Dons		219	232
Cotisations		28	31
Donations et legs		-	166
Reprise sur provision (et amortissement)	8 & 9	2 717	2 888
Autres produits		16 502	16 312
TOTAL I		218 314	211 334
Charges d'exploitation			
Achats		9 648	9 373
Variation de stock		27	13
Autres charges externes		43 987	41 565
Impôts, taxes et versements assimilés		10 893	8 048
Rémunération du personnel		94 056	92 347
Charges sociales		38 628	42 130
Dotation aux amortissements	1	8 233	7 958
Dotation aux provisions	8 & 9	3 048	2 848
Autres charges		1 191	233
TOTAL II		209 708	204 515
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		8 606	6 819
Produits financiers			
Intérêts, produits financiers et transfert de charges		408	271
TOTAL I		408	271
Charges financières			
Intérêts et charges financières			
Charges financières autres		951	976
TOTAL II		951	976
2 RESULTAT FINANCIER		-543	-705
3 RESULTAT COURANT (1 + 2)		8 063	6 114
Produits exceptionnels		2 026	3 185
Charges exceptionnelles		2 214	3 121
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL		-188	64
IMPOT SUR LES SOCIETES		44	31
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (XI)		2 291	1 446
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (XII)		3 735	3 014
TOTAL DES PRODUITS		223 038	216 236
TOTAL DES CHARGES		216 652	211 657
EXCEDENT OU DEFICIT		6 387	4 579
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS			
Bénévolat			
Prestations en nature		250	275
Dons en nature			
TOTAL		250	275
CHARGES			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services		250	275
Personnel bénévole			
TOTAL		250	275

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Au moment de la finalisation de ces comptes annuels 2019, l'incertitude demeure quant aux conséquences sur notre Association de la crise sanitaire qui a débuté au mois de mars 2020 en France liée au COVID-19.

Malgré les mesures prises au niveau de LADAPT, cette crise aura un impact indéniable sur les comptes 2020 et notamment les activités en Gestion Propre. Cet impact n'est pas encore possible à évaluer et il n'en sera pas fait mention dans une autre partie de cette plaquette.

Cet évènement étant postérieur à la clôture et n'ayant pas de lien direct avec des conditions préexistantes sur 2019 n'a pas lieu d'être pris en considération dans les comptes 2019

LADAPT accueille sur 2019 trois nouveaux établissements, poursuivant la même tendance qu'en 2018.

- L'intégration la plus importante dans le périmètre concerne la reprise de l'établissement MARNE FORMATION en juillet 2019, qui était en redressement judiciaire.
- Les deux autres établissements intégrés sont des créations : un CRP en Savoie, ainsi qu'un SAMSAH dans la Meuse. Aucun fonds associatif n'est donc apporté par ces établissements.

La MAS de Camblanes est en année pleine sur 2019 après 7 mois d'ouverture sur 2018.

Le résultat ressort nettement positif, à 6,4 M€.

Il fait l'objet d'une analyse dans ce document (cf. Annexe 5). Les principaux éléments qui en ressortent sont :

- Des résultats excédentaires sur la grande majorité des établissements médico-sociaux et sanitaires ;
- Un excédent de + 7 340 K€ sur les activités sous gestion contrôlée, en augmentation par rapport à l'exercice 2018 (+ 1 631 K€) ;
- Un résultat déficitaire de - 953 K€ sur les activités de gestion propre, qui s'explique à la fois par manque de ressources pérennes pour la vie associative et militante de l'Association, contre - 1 129 K€ en 2018.

Au niveau des autres agrégats financiers, il est intéressant de relever :

- La progression du total Bilan de 8 367 K€ s'établissant à 189 millions d'euros à fin 2019, notamment du fait des investissements réalisés en 2019 (cf. Annexe 1) ;
- La progression des produits d'exploitation sur le périmètre de 11 297 K€ qui s'élèvent sur 2019 à près de 223 millions d'euros (cf. Annexe 13 pour les ventes, prestations et produits de la tarification).

PRINCIPES ET MÉTHODES

Référentiel comptable

Les comptes de l'exercice 2019 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations ;
- Aux dispositions du règlement ANC 2014-03 et toute actualisations postérieures ainsi qu'à l'avis CNC 2007-05.
- Aux dispositions de l'instruction M21 du 17 octobre 2007, modifiée par l'arrêté du 18 décembre 2012, applicable aux établissements hospitaliers et sanitaires du secteur privé ;
- Au décret comptable budgétaire et financier du 22 octobre 2003 pour les établissements sociaux, et médico-sociaux (M22), gérés par des organismes privés à but non lucratif.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et également conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en K euros

Evolution du référentiel comptable sur l'année 2020

Le référentiel comptable évolue sur l'année 2020 avec l'intégration d'un nouveau règlement comptable et d'un nouveau plan comptable pour le secteur associatif ainsi que pour le secteur médico-social. Ces changements impacteront la présentation de nos comptes annuels en 2020 et principalement le traitement comptable des provisions pour renouvellement d'immobilisations, des fonds dédiés, des subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables ainsi que des legs.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Compléments d'informations relatifs à l'actif du bilan :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilisation.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont comptabilisées à leur coût d'achat et amorties sur leur durée d'utilisation, selon les taux d'amortissement suivants :

Durée d'amortissement en année (s)			
	Linéaire	Dégressif	Durée en année
Immobilisation incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles			
Logiciels	X		1 à 3
Immobilisation corporelles			
Agencement, aménagement de terrain	X		10 à 50
Construction	X		10 à 65
Installations techniques, matériels et outillage	X		5 à 20
Autres immobilisations corporelles	X		5 à 20

Sous la catégorie immobilisations incorporelles, figure l'enregistrement d'un fonds civil lié à la reprise de l'activité de l'établissement concerné. Ce fonds civil fait l'objet d'un amortissement dont la durée correspond à celle du nouveau projet immobilier, soit 27 ans.

Les durées d'amortissement par composant :

Composant	Nature	Durée
Structure	Terrassement Gros œuvre Maçonnerie Charpente Structure Honoraire architecte si immobilisé Cloisons fixes Doublage	40 - 60
Couverture & Isolation	Couverture bac acier Etanchéité Isolation	30 - 40
Revêtement & Plafond	Menuiseries extérieur bois Cloisons mobiles Menuiseries intérieures revêtements sols durs et muraux (carrelage, lambris) Plafonds suspendus	10 - 25
Extérieurs	Menuiseries extérieures PVC Métallerie VRD (voiries et réseaux divers) Piscine de balnéothérapie collective	20 - 30
Peintures	Peinture Lino Moquette Tapisserie	5 - 10
Ascenseurs		15 - 20
Réseaux	Plomberie Chauffage Electricité Matériel de mesure et de mise aux normes de balnéothérapie (pompe, filtre...) Câblage informatique	15 - 25
Sanitaires	Douche baignoire de balnéothérapie individuelle Lavabo W.C	15 - 20
Rénovation	Ravalement de façades	15 - 25

Immobilisations financières, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Stocks

Les stocks se rapportent essentiellement à l'activité des établissements sanitaires et des ESAT commerciaux. Les combustibles stockés font l'objet d'une évaluation et sont portés en stock.

Les matières premières, produits pharmaceutiques et produits finis commercialisés par le secteur protégé font l'objet d'un inventaire.

Les fournitures et consommables non consommés sont comptabilisés en « charges comptabilisées d'avance ».

Créances

Les créances sont comptabilisées au coût historique. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les principales créances sont relatives aux prix de journée, à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée, ou bien encore à la vente des produits pour les structures sous gestion propre et les ESAT commerciaux.

Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Compléments d'informations relatifs au passif du bilan :

Fonds propres

Le bilan fait ressortir les fonds propres en deux catégories :

- les fonds propres
- les autres fonds associatifs

Les fonds propres :

Sont enregistrés à ce poste :

Les fonds associatifs sans droit de reprise :

- **Subventions d'investissement**
 - Sont comptabilisées en fonds associatifs sans droit de reprise, les fonds destinés à financer un bien inscrit à l'actif. Les subventions ne sont pas rapportées au résultat.
- **Dons et Legs :**
 - Concerne les donations et biens reçus en legs qui correspondent à des biens durables pour les besoins de ses missions sociales. Les autres biens reçus en legs sont mis en vente conformément à la réglementation lorsqu'ils ne sont pas directement utiles à l'activité, ces montants sont comptabilisés intégralement en produit au compte de résultat, lors de la réalisation définitive de la vente.

Réserves :

Les réserves au bilan sont constituées par les réserves liées à la gestion contrôlée ainsi que les réserves liées à la gestion propre.

Reports à nouveaux :

Sont constatés dans cette rubrique, les résultats antérieurs des établissements sous gestion propre. Ils intègrent également les dépenses rejetées par les autorités de tarification des établissements sous gestion contrôlée, ces rejets restent généralement à la charge de l'association.

Résultat net :

Afin de se conformer aux dispositions du plan comptable général, les résultats sous contrôle de tiers financeurs et ceux relatifs à la gestion propre sont présentés sur une seule ligne « résultat net de l'exercice ». Une ventilation de ce résultat est présentée dans l'annexe 5.

Les autres fonds associatifs :

Sont enregistrés à ce poste :

Fonds associatifs avec droit de reprise :

Ce sont principalement les subventions versées sous forme de convention de réservation de places dans quelques établissements de l'association par les autorités de tarification ou des donateurs privés, ainsi que les fonds apportés à long terme, avec la possibilité de reprise en cas de non-respect des termes de la convention.

Report à nouveau sous contrôle tiers financeurs :

Sont constatés à cette rubrique, les résultats antérieurs des établissements sous gestion contrôlée en attente d'affectation et de validation par les autorités de tarification. Le déficit cumulé représentatif de la provision pour congés payés non financée est également enregistrée sur cette rubrique.

Subventions d'investissement

- **Sans droit de reprise**

Les subventions affectées à des biens renouvelables sont maintenues dans les fonds propres.

- **Avec droit de reprise**

Les subventions d'investissement sont reprises en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

Les reprises sont comptabilisées dans un compte de produit exceptionnel mais reclassées dans l'annexe en produit d'exploitation

Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour litiges, charges de personnel, retraites et licenciements sont comptabilisées en charges d'exploitation avec, en principe, un accord préalable des financeurs. Elles sont dotées annuellement par un compte de charges « dotations » ou produits « reprises de provision » qui figurent dans le compte de résultat.

Les provisions pour risques divers sont généralement comptabilisées en exploitation.

Baux locatifs

LADAPT applique le principe de linéarisation des loyers pour les biens immobiliers consistant à étaler sur la durée du contrat les redevances de manière à traduire correctement les avantages économiques procurés par le bien de période et période.

Engagement pour indemnité de départ à la retraite

L'engagement pour indemnité de départ en retraite est calculé selon les critères suivants :

Convention collective :	Hospitalisation privée à but non lucratif- FEHAP
Indemnités de fin de carrière :	Conventionnelles soumises à charges sociales
Progression des salaires :	1.5% (non cadres) – 2.5% (cadres)
Table de mortalité :	INSEE TV 88/90
Taux d'actualisation :	1.03 % par an
Charges sociales :	48% (Non Cadre) / 59% (Cadres)
Date présumée de départ à retraite :	65 ans
Turnover :	8% par an dégressif jusqu'à 50 ans
Initiative du départ :	Salarié

Le montant total des droits à indemnité de fin de carrière est estimé à 13 210 K€ en dette actuarielle (calcul de l'indemnité tenant compte de l'ancienneté du salarié au 31 décembre 2019) pour l'ensemble des salariés.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet défini répond aux deux conditions suivantes :

- Être conforme à la réalisation de l'objet de l'association,
- Être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Le montant des fonds dédiés de l'exercice N est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2019

Informations relatives au bilan

ANNEXE 1 : Variation des immobilisations

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

(Montants en K€)	Balance comptable au 31.12.2018	Acquisition	Cessions / transferts	Montant au 31.12.2019
Immobilisations incorporelles	4 608	559	105	5 061
Frais d'établissement	175	32	0	207
Frais de recherche et de développement	4	0	0	4
Concessions, brevets, licences, logiciels	3 021	397	92	3 325
Fonds commercial	997	25	0	1 022
- dont droit au bail	1	0	0	1
Autres immobilisations incorporelles	77	0	0	77
Immobilisations incorporelles en cours	334	105	13	426
Immobilisations corporelles	185 222	15 791	10 681	190 331
Terrains	2 347	111	107	2 351
Agencements s/ terrain	2 998	246	20	3 224
Constructions / agencements	128 066	7 930	2 189	133 807
Matériel et outillage	26 167	2 488	1 786	26 869
Agencements, matériels et mobiliers	17 571	2 145	1 512	18 204
Immobilisations corporelles en cours	8 073	2 872	5 067	5 878
Immobilisations financière	10 460	499	263	10 696
Participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	126	0	0	126
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	7 416	371	235	7 552
Autres immobilisations financières	2 918	128	28	3 019
TOTAL	200 290	16 849	11 050	206 089

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

(Montants en K€)	Balance comptable au 31.12.2018	Dotations / Provisions (2)	Sorties / transferts	Montant au 31.12.2019
Immobilisations incorporelles	2 633	515	55	3 092
Frais d'établissement	52	16	0	67
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, logiciels	2 437	454	55	2 835
Fonds commercial	98	37	0	135
Autres immobilisations incorporelles	46	8	0	54
Immobilisations corporelles	104 010	7 719	3 240	108 489
Agencements et aménagements de terrains	1 737	120	18	1 839
Constructions / agencements	67 940	4 187	620	71 506
Matériel et outillage	21 290	2 174	1 789	21 676
Agencements, matériels et mobiliers	13 043	1 238	813	13 468
Immobilisations financière	236	0	0	236
Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	236	0	0	236
TOTAL	106 879	8 234	3 296	111 817

Pour l'ensemble du périmètre compilé, le montant total des immobilisations est en augmentation de 5 M€ sur l'année 2019.

Les principales explications de cette variation sont :

- Intégration de l'établissement MARNE FORMATION (reprise après liquidation judiciaire) qui se traduit par une augmentation brute de 1 750 K€.
- Installation du logiciel Imago, dossier de l'utilisateur web pour 307 K€.

Plus particulièrement, pour les immobilisations en cours, les transferts sont liés à la livraison des projets suivants :

- Fin des travaux sur l'IEM de Trouy pour un montant de 2 582 K€.
- Fin des travaux sur le CRP d'Evian pour un montant de 2 281 K€.

Ces éléments apparaissent en contrepartie notamment en Constructions / Agencements.

Les principales augmentations sur les immobilisations corporelles en cours sont liées au commencement ou à la poursuite des projets suivants :

- Poursuite des travaux d'extension sur le CSSR de Thionville porté à 5 076 K€ pour un encours à fin 2018 de 3 778 K€.
- Début des travaux sur le site de Cambrai pour 395 K€.

ANNEXE 2 : États des échéances des créances

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

CREANCES EN K€	Situation au 31.12.2019	ECHEANCES		
		jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Créances à l'actif immobilisé	9 800	236	3 247	6 316
Créances activité sanitaire (article 58)	2 248		2 248	
Prêt (effort construction...)	7 552	236	999	6 316
Créances de l'actif circulant :	30 178	30 178	0	0
Créances - Redevables, clients et cptes rattachés	12 822	12 822		
Avances et acomptes sur commandes	174	174		
Autres créances (à détailler si besoins)				
- Personnel et comptes rattachés	215	215		
- Organismes sociaux	692	692		
- Etat et autres collectivités publiques	514	514		
- Débiteurs divers	13 974	13 974		
Charges constatées d'avance	1 788	1 788		
TOTAL GENERAL	39 978	30 415	3 247	6 316

L'état des échéances des créances fait ressortir un solde de 39 978 K€, constitué essentiellement des créances relatives à la facturation des activités sanitaires et médico-sociales des établissements de LADAPT.

Les principales variations proviennent de :

- La baisse des créances pour 6 000 K€ du fait de l'encaissement de la subvention exceptionnelle reçue par le CSSR de Valence.
- La disparition du CITS qui impacte la ligne Etat et autres collectivités publiques à la baisse pour 2 544 K€
- Les avances de trésorerie réalisées auprès des Maisons de LADAPT, situées sur le poste Débiteurs divers, en hausse de 7 373 K€ pour faire face aux projets immobiliers en-cours (Valence, Evreux...).

Charges constatées d'avance

Le montant des charges constatées d'avance exclusivement imputables à l'exploitation s'élève à 1 788 K€ pour l'exercice 2019 contre 1 666 K€ pour 2018, soit une augmentation de 122 K€ (+7%).

764 K€ de charges constatées d'avance sont relatives au bail emphytéotique de l'établissement d'Amilly, conséquence de l'application du principe comptable de linéarisation des loyers.

ANNEXE 3 : Produits à recevoir

ANNEXE N°3

PRODUITS A RECEVOIR		
En K€	Situation au 31.12.2018	Situation au 31.12.2019
Redevables et Clients produits à recevoir	1 678	1 369
Fournisseurs Rabais remise ristournes à recevoir	3	2
Etat subventions à recevoir	0	1
Autres produits à recevoir	2 773	1 836
Personnel produits à recevoir	76	90
Organismes sociaux produits à recevoir	221	355
TOTAL GENERAL	4 752	3 651

Le poste "Redevables et Clients produits à recevoir" comprend essentiellement la facturation des produits de tarification des établissements et services médico-sociaux.

Le poste "Autres produits à recevoir" est constitué principalement des produits de facturation et de remboursement de la prévoyance, ainsi que la facturation pour l'aide au poste des travailleurs handicapés et l'aide au logement.

Le poste "Organisme sociaux produits à recevoir" correspond principalement à des Indemnités journalières à percevoir.

ANNEXE 4 : Trésorerie disponible

TRESORERIE DISPONIBLE		
En K€	Situation au 31.12.2018	Situation au 31.12.2019
VMP	12 025	18 529
Disponibilités	40 702	44 959
Disponibilités nettes	52 727	63 488

La trésorerie disponible a progressé de 10 761 K€ sur l'exercice 2019.

Les fonds ont été placés en partie sur des supports plus liquides classés en disponibilités (comptes sur Livret) et en partie sur des SICAV (classées en VMP) pour 6 504 K€.

L'augmentation de la trésorerie s'explique d'une part par les bons résultats des établissements médico sociaux et sanitaires (baisse des charges = baisse des décaissements), par une diminution des délais de recouvrement sur un certain nombre d'établissements et par la réforme de la tarification Médico-Sociale, ainsi que la réception sur la fin d'année de subventions dans le cadre de projets (Emploi Accompagné, PAS) devant se dérouler en partie ou en totalité l'an prochain.

ANNEXE 5 : Variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS				
En k€	Situation au 31.12.2018	Augmentations	Diminutions	Situation au 31.12.2019
Fonds associatifs et réserves :				
Fonds propres	64 512	6 966	2 225	69 253
Fonds associatifs sans droit de reprise	19 482	0	0	19 482
Ecart de réévaluation	1 239	0	0	1 239
Réserves	62 300	4 622	631	66 291
Report à nouveau	-23 089	537	1 594	-24 146
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	4 579	1 808	0	6 387
Autres fonds associatifs	26 511	14 364	13 397	27 478
Fonds associatifs avec droit de reprise	2 427	0	0	2 427
Report à nouveau Sous contrôle de tiers financeurs	-5 624	8 879	7 320	-4 065
Subventions d'investissement	12 591	3 881	5 398	11 074
Provisions réglementées	17 117	1 604	679	18 042
TOTAL GENERAL	91 024	21 330	15 622	96 731

Les fonds propres augmentent de + 4 741 K€ :

Les réserves enregistrent une augmentation de 3 991 K€ par rapport à l'exercice 2018 (détail en annexe 6).

Le report à nouveau présente l'intégralité des résultats antérieurs des structures en gestion propre, avec un déficit cumulé de 24 146 K€.

Les diminutions de l'exercice de 1 594 K€ correspondent à l'affectation des résultats de l'exercice 2018.

Le résultat net est constitué des résultats sous contrôle de tiers financeurs et des résultats relatifs à la gestion propre :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Résultat secteur GESTION CONTRÔLÉE	5 709	7 340
Résultat secteur GESTION PROPRE	-1 129	-953
Résultat Compilé LADAPT	4 579	6 387

Les autres fonds associatifs augmentent de + 967 K€ :

Le report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs est présenté avec un solde de - 4 065 K€.

Il est principalement constitué des éléments suivants :

- des résultats sous gestion contrôlée affectés en report à nouveau pour 3 711 K€
- des résultats des exercices antérieurs sur lesquels les autorités ne sont pas encore prononcés (excédent net en instance d'affectation pour 3 474 K€)
- des reports de financement par les autorités de tarification de provisions pour - 11 944 K€ (provisions pour congés à payer, provisions pour indemnités de départs à la retraite, ...).

Les subventions d'investissement inscrites au bilan s'établissent à 11 074 K€ (détail en annexe 7).

- 2 392 K€ affectés à la taxe d'apprentissage
- 8 682 K€ affectés à la réalisation de projets immobiliers futurs ou déjà finalisés et aux financements des équipements des établissements.

Les provisions réglementées s'établissent à 18 042 K€ (détail en annexe 8).

Les provisions concernent pour 16 946 K€ des provisions pour renouvellement d'immobilisations constituées de fonds alloués par les autorités de tarifications des établissements sous gestion propre.

ANNEXE 6 : Réserves

RESERVES				
En K€	Solde au 31/12/2018	2019		
		Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Résultats mis en réserve	12 676	117	0	12 793
Réserves affectées à l'investissement	36 968	1 748	0	38 715
Réserves de Trésorerie	8 621	7	0	8 628
Réserves de Compensation	7 675	1 994	109	9 560
Réserves Statutaires	0	0	0	0
Autres Réserves	432	390	0	822
Dépenses Rejetées	-4 071	118	274	-4 228
TOTAL	62 300	4 374	383	66 291

Les réserves sont en augmentation de + 3 991 K€ par rapport à la situation de 2018.

Le poste « résultat mis en réserve » est augmenté de 117 K€ en net par l'affectation des résultats des structures sous gestion propre.

Le poste « réserves affectées à l'investissement » enregistre une augmentation de 1 748 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Elle représente 58% du total des réserves.

Cette évolution traduit l'ensemble des affectations de résultat pour les établissements. Les grosses variations sont notamment liées :

- 240 K€ pour la moitié du résultat 2018 du CCSR de Thionville
- 190 K€ pour le résultat 2017 de l'IEM de Trouy
- 180 K€ pour le résultat 2018 du CSSR de Virazeil
- 142 K€ pour le résultat 2017 de la Préorientation d'Evry

Cette variation englobe aussi 102 K€ correspondants aux premières affectations des établissements sous CPOM.

La réserve de trésorerie a pour objectif de financer le besoin en fond de roulement associatif. Ce poste enregistre une légère augmentation nette de 7 K€ par rapport à l'exercice précédent.

La réserve de compensation a pour objectif de financer des déficits éventuels ultérieurs.

Elle enregistre une augmentation de 1 885 K€ par rapport à l'exercice précédent, liée aux affectations des résultats.

Le CPOM fixe un seuil pour le montant de cette réserve en % par rapport aux dotations.

Les dépenses rejetées augmentent de 157 K€ comme sur l'exercice précédent.

ANNEXE 7 : Subventions d'investissement

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

EN K€	Situation au 31.12.2018	Subventions reçues	Quote part virée au résultat	Sorties	Situation au 31.12.2019
TAXE D'APPRENTISSAGE	3 756	75	-1 438	1	2 392
REGION & AUTRES SUBVENTIONS	8 835	811	-941	24	8 682
TOTAL GENERAL	12 591	886	-2 379	25	11 074

Les subventions comptabilisées sur l'exercice sont destinées à assurer le financement d'actifs immobilisés.

Les 11 073 K€ de subventions inscrites au bilan au 31/12/2019 se décomposent selon détail ci-dessous :

- 2 392 K€ affectés à la taxe d'apprentissage
- 8 682 K€ affectés à la réalisation de projets immobiliers futurs ou déjà finalisés et aux financements des équipements des établissements.

Le montant de la collecte issue de la taxe d'apprentissage, dont la partie non encore affectée est comptabilisée en produits constatés d'avance, s'élève cette année à 1 274 K€ contre 1 359 K€ l'an passé, soit une diminution de 85 K€ (- 6% par rapport à 2018).

Les subventions acquises sur l'exercice représentent 818 K€ dont 680 K€ pour le MAS de Camblanes et 130 K€ pour le CRP d'Evian.

Le solde des autres subventions s'élève à 8 682 K€ au 31/12/2019, les montants les plus significatifs par établissements sont les suivants :

- Monéteau : 1 832 K€
- Camblanes : 1 402 K€
- Cambrai : 1 263 K€
- Cénac : 1 240 K€
- Lyon : 981 K€
- Evian : 430 K€

Le montant de la quote-part virée au résultat s'élève à 2 379 K€, il se décompose comme suit :

- 1 438 K€ qui portent sur la taxe d'apprentissage
- 941 K€ correspondant à l'amortissement de subventions d'équipements

ANNEXE 8 : Provisions réglementées

ANNEXE PROVISIONS REGLEMENTEES				
en k€	Situation au 31.12.2018	Augmentations	Diminutions	Situation au 31.12.2019
Reserve de trésorerie	57	-	-	57
Renouv.Immos	16 059	1 382	495	16 946
Diff.Realiss.Actif	1 001	47	8	1 039
TOTAL GENERAL	17 117	1 428	503	18 042

La provision pour renouvellement d'immobilisations est dotée historiquement par les fonds alloués par les autorités de tarification des établissements sous gestion contrôlée.

L'augmentation des provisions réglementées par rapport à l'exercice précédent est de 1 428 K€.

Les principaux mouvements sont ciblés sur les provisions pour renouvellements d'immobilisations.

Ils proviennent principalement :

- 1 116 K€ pour financer le projet immobilier de Cambrai
- 266 K€ pour divers projets

Une diminution de 503 K€ de reprise afin de compenser les dotations aux amortissements des projets en cours.

ANNEXE 9 : Provisions pour risques et charges

DETAILS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en K€	Situation au 31.12.18	Augmentations			Diminutions			Situation au 31.12.19
		Dotations comptes 68	Autres	TOTAL	Reprises comptes 78	Autres	TOTAL	
Litiges	2 084	443	0	443	787	0	787	1 739
Charges de Personnel	67	70	0	70	8	26	33	103
Retraites	4 823	1 379	0	1 379	1 066	13	1 080	5 122
Risques divers	4 160	965	85	1 051	379	0	379	4 832
Grosses réparations	119	0	0	0	0	0	0	119
TOTAL	11 252	2 857	85	2 942	2 240	39	2 279	11 915

Entre 2018 et 2019, hausse des provisions sur l'ensemble du périmètre compilé pour 663 K€. Le risque provisionné total s'établit à 11 915 K€ à fin 2019.

Dans le détail, la provision pour retraite représente un peu moins de la moitié du total des provisions pour risques et charges, à 5 122 K€. Elle correspond aux droits des salariés amenés à partir à la retraite dans les dix prochaines années.

L'augmentation de la provision s'explique par les augmentations conventionnelles et légales, ainsi que par le dépassement pour une part importante d'employés de LADAPT du seuil les intégrant dans le calcul de cette provision.

Les provisions pour risques sont les provisions qui connaissent le plus gros impact à la hausse, passant de 4 160 K€ à 4 832 K€. L'augmentation est relative notamment aux provisions pour risques et charges pour les établissements de la Vallée de Montmorency (Risques et charges complémentaires liés à la non dévolution des actifs de l'Association le Colombier).

Les provisions pour litiges connaissent une baisse liée à la clôture d'un certain nombre de dossiers contentieux sur l'année 2019, soit liés aux salariés (Vallée de Montmorency) soit à d'autres entités (MSA sur SSR de Cenac).

ANNEXE 10 : Fonds dédiés

FONDS DEDIES

Libellé	Situation au 31.12.2018	Augmentation en K€	Diminution en K€	Situation au 31.12.2019
Subventions de fonctionnement	4 165	3 811	2 273	5 703
Fonds collectés auprès du public	192	15	28	179
TOTAL	4 357	3 826	2 301	5 882

Ces ressources sont versées par les autorités de tarification ou par des donateurs et sont toutes affectées à des projets identifiés mais non encore réalisés.

Le niveau des fonds dédiés progresse de 1 525 K€ par rapport à 2018 (+35%).

Les variations significatives portent sur les projets suivants :

Dotations :

- 1 066 K€ affectés aux dispositifs "Emploi Accompagné" (DEA) des différentes régions éligibles
- 789 K€ affectés au dispositif "Pôle de compétences et de prestations externalisées" (PCPE)
- 642 k€ affectés à la "Pédagogie de l'école de la Vie Autonome" (PéVA)
- 238 K€ affectés au "Dispositif intégré du handicap" (DIH)
- 48 K€ affectés aux nouveaux "Groupes d'Entraide Mutuelle" (GEM)
- 45 K€ affectés au développement de la télémédecine

Reprises :

- 876 K€ utilisés dans le cadre du dispositif "PCPE"
- 290 K€ sur le "DEA"
- 89 K€ sur le projet "PéVA"

ANNEXE 11 : États des échéances des dettes

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

DETTE EN K€	Situation au 31.12.2019	ECHEANCES		
		jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes financières :	30 536	2 606	9 312	18 618
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 536	2 606	9 312	18 618
Concours bancaires	0	0		
Autres dettes :	43 489	43 489	0	0
Dettes fournisseurs	8 179	8 179		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	112	112		
Personnel et comptes rattachés	7 515	7 515		
Organismes sociaux et comptes rattachés	11 985	11 985		
Etat et autres collectivités publiques	1 491	1 491		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	568	568		
Autres dettes	2 217	2 217		
Produits constatés d'avance	11 422	11 422		
TOTAL GENERAL	74 026	46 095	9 312	18 618

Les dettes sont essentiellement liées aux charges sociales et aux emprunts contractés auprès des établissements bancaires.

Produits constatés d'avance

Le montant des produits constatés d'avance s'élève à 11 422 K€ pour l'exercice 2019 contre 10 385 K€ en 2018, soit une augmentation de 1 037 K€. Sont principalement constatés dans ce compte la subvention de l'ARS pour le projet de Valence (6 000 K€) ainsi que le reliquat de Taxe Apprentissage (4 640 K€).

ANNEXE 12 : Charges à payer

CHARGES A PAYER AU 31/12/2019		
En K€	2018	2019
Intérêts courus sur emprunts	156	144
Fournisseurs factures non parvenues	1 505	1 819
Personnel rémunérations dues	2	
Personnel, Congés à payer	7 128	6 970
Personnel, autres charges à payer	744	238
Charges sociales sur congés à payer	4 067	3 596
Organismes sociaux, charges à payer	14	18
Charges fiscales sur congés à payer	1	1
Autres charges Etat, Impôts et Taxes à payer	42	68
Autres charges à payer	988	444
TOTAL GENERAL	14 648	13 298

Le poste Charges à payer fait apparaître une variation significative qui s'explique par :

- Le non renouvellement de la prime Macron en 2019 qui représentait 509 K€ en 2018.
- La baisse du taux de charge patronal d'environ 6% qui impacte la provision pour congés payés.

Informations relatives au compte de résultat

ANNEXE 13 : Ressources

DECOMPOSITION DES RESSOURCES (70-73) PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En K€	Consolidation			Sanitaire			Medico-social			Gestion Propre		
	Situation au 31.12.2018	Situation au 31.12.2019	Variation	Situation au 31.12.2018	Situation au 31.12.2019	Variation	Situation au 31.12.2018	Situation au 31.12.2019	Variation	Situation au 31.12.2018	Situation au 31.12.2019	Variation
Vente de produits, prestations de service, produits des activités annexes et production stockée	18 050	19 566	8%	3 722	3 973	7%	7 590	7 417	-2%	6 822	8 176	20%
Dotations et produits de tarification (DGC/DMA/DAF)	170 515	174 292	2%	58 530	60 394	3%	111 985	113 898	2%	0	0	
TOTAL GENERAL	188 565	193 858	3%	62 252	64 367	3%	119 575	121 315	1%	6 822	8 176	20%

Les dotations et produits de tarification représentent 90% du total des produits. Ils sont en augmentation de 3 777 K€ entre 2018 et 2019, soit 2%.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- Les produits de la tarification du sanitaire pour + 1 864 K€, soit 3% avec des disparités selon les établissements et concernent principalement les sites de Cénac (+9%, soit 443 K€), et Amilly (+5%, soit 487 K€).
- Les produits de tarification du médico-social pour + 1 913 K€, soit +2%, notamment du fait de l'activité en année pleine de la MAS de Camblanes (+ 1 890 K€).

Les ventes de produits, prestations de services et produits des activités annexes ont augmenté en moyenne de 8%, soit 1 516 K€.

Cette évolution couvre des disparités, mais il ressort principalement les éléments suivants :

- Une extension de périmètre avec l'intégration de CREF FORMATION au 1er juillet 2019 (région Est) qui représente 529 K€ en 2019 ;
- Des hausses d'activités ciblées notamment en région Ouest pour 818 K€ et en région Est pour 235 K€.

Autres informations sur le compte de résultat

Produits et charges exceptionnels

- **Produits exceptionnels**

Le montant des produits exceptionnels s'élève à 2 026 K€ pour l'exercice 2019 contre 3 185 K€ en 2018 soit une diminution de 1 159 K€.

Les éléments significatifs des produits exceptionnels pour 2019 sont :

- Des produits de cession d'éléments d'actifs pour 782 K€ (contre 1 477 K€ en 2018), dont 720 K€ qui concernent la cession d'un bâtiment en Bretagne ;
- Des reprises de provision règlementées pour renouvellement d'immobilisations pour 494 K€ (Cf. Annexe 8) ;
- Des autres produits exceptionnels pour 221 K€ dont 203 K€ de régularisation de la subvention liée à l'étude nationale des coûts de 2018.

- **Charges exceptionnelles**

Le montant des charges exceptionnelles s'élève à 2 214 K€ pour l'exercice 2019 contre 3 121 K€ pour l'exercice 2018 soit une diminution de 908 K€.

Les éléments significatifs des charges exceptionnelles pour 2019 sont :

- Des dotations aux provisions pour renouvellement d'immobilisations pour 1 368 K€ (Cf. Annexe 8) ;
- Des autres charges exceptionnelles pour 352 K€ dont 89 K€ pour règlement d'arriérés de loyers et 108 K€ de frais divers engagés dans le cadre de cessions d'actifs en 2019 ;
- Des valeurs nettes comptables pour 168 K€ suite à la cession d'éléments d'actifs.

Autres informations

ANNEXE 14 : Contributions volontaires en nature

Evaluation des contributions en nature

Evaluation financière de la mise à disposition d'espaces gracieux dans les médias

En K€	Situation au 31/12/2018	Situation au 31/12/2019
Presse écrite	60	70
Télévision	120	90
Radio	45	50
Sites web	50	40
TOTAL GENERAL	275	250

L'évaluation financière 2019 se répartit ainsi par événement :

- SEEPH : 250 K€

ANNEXE 15 : Engagements hors bilan relatifs aux crédits-baux

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN 2019							
Crédit-Bail							
en K€	REDEVANCES PAYEES			REDEVANCES RESTANT A PAYER			TOTAL
	A l'ouverture 2019	Payées 2019	Cumulées au 31/12/19	< à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
TOTAL	32 578	2 575	35 153	2 542	11 345	31 658	45 544

Le montant des redevances payées à l'ouverture 2019, correspond au montant restant à payer pour les crédits-baux en cours au 31/12/19. Il ne fait pas état des crédits-baux terminés sur l'exercice.

Les redevances payées en 2019 à hauteur de 2 575 K€ font apparaître deux crédits-baux importants :

- Bâtiment Chatillon (SSR) pour une redevance annuelle de 1 536 K€, avec un reste à payer de 30 750 K€
- Bâtiment de Lyon (CRP, SAMSAH, CAJ, ...) pour une redevance annuelle de 683 K€, avec un reste à payer de 14 226 K€ soit pour ces deux crédits-baux, un total de 44 976 K€ représentant 99% des engagements.

ANNEXE 16 : Hypothèques

ETAT des HYPOTHEQUES		
		en K€
VIRAZEIL	Capital restant dû au 31/12/2019 (emprunt) =	969 K€
1. Promesse hypothécaire (1e rang) au profit du CREDIT COOPERATIF de : 610K€ 2. Engagement à signer une affectation hypothécaire au profit de DEXIA , à sa 1ère demande, de : 1 730 K€ <i>(engagements pris sur 50% des montants empruntés)</i>		
THIONVILLE	Capital restant dû au 31/12/2019 (emprunt) =	337 K€
1. Prénottation hypothécaire au profit de la commune de Thionville pour le prêt de DEXIA de : 1 054 K€		
TROUY	Capital restant dû au 31/12/2019 (emprunt) =	1 266 K€
1. Hypothèque de 1e rang au profit du CREDIT COOPERATIF de : 3 900 K€* * L'ADAPT a reçu de la part du crédit coopératif un engagement envers la caisse des dépôts pour 100% de l'emprunt		
CENAC	Capital restant dû au 31/12/2019 (emprunt) =	3 537 K€
1. Hypothèque de 1e rang au profit du CREDIT COOPERATIF de : 2 500 K€ <i>(engagement pris sur 50% du montant emprunté)</i>		

ANNEXE 16 Bis : Legs

Liste des legs

Mobilier / Immobilier	Adresse	description	Valorisation en K€
I	3 rue St Maurice, Lyon 8	Appartement 57m ² Occupé	100
I	2 rue Antoine Lumière, 69150 Decines	Appartement de 55m ² + garage Occupé	70
I	70 rue Corneille, Lyon 3	Appartement de 63m ² + parking Occupé	120
I	70 rue Corneille, Lyon 3	Garage Vacant	10
TOTAL GENERAL			300

Cette liste reprend l'ensemble des bâtiments ayant été légués à LADAPT et qui ne sont pas, ou plus, utilisés dans le cadre d'une activité. Les montants indiqués correspondent à une estimation faite par un expert. Ils ne sont pas inscrits au bilan.

ANNEXE 17 : Les principales données sociales

La ventilation par catégorie de l'effectif moyen salarié à temps plein et à temps partiel (hors usagers d'ESAT et Education Nationale)

L'effectif moyen sur 2019 a été de 3 147 personnes pour 2 769.13 ETP.

Il se répartit à raison de 2 500 femmes et 647 hommes pour 2 184.79 ETP de femmes et 584.34 ETP d'hommes.

Au 31/12/2019, l'effectif se répartit à raison de :

- En nombre de personnes :
 - 2.794 CDI (2 201 femmes et 593 hommes)
 - 318 CDD (266 femmes et 52 hommes)
 - 8 personnes détachées de l'éducation nationale
 - 1 068 usagers d'ESAT (416 femmes et 652 hommes)

Soit un total de 4 188 personnes inscrites à l'effectif de LADAPT au 31/12/2019.

- En ETP :
 - 2 481.86 CDI (1 943.94 femmes et 537.92 hommes)
 - 271.78 CDD (224.67 femmes et 47.11 hommes)
 - 0,37 personnes détachées de l'éducation nationale
 - 822.85 usagers d'ESAT (319.30 femmes et 503.55 hommes)

Soit un total de 3 576.86 ETP inscrits à l'effectif de LADAPT au 31/12/2019.

Au 31/12/2019, la répartition des CDI en nombre de personnes entre les temps pleins et temps partiels est la suivante:

- 1 893 Temps pleins (dont 1 431 femmes et 462 hommes)
- 901 Temps partiels (dont 770 femmes et 131 hommes)

Soit un total de 2 794 personnes inscrites à l'effectif de LADAPT au 31/12/2019.

Par ailleurs, la somme des 3 plus fortes rémunérations de LADAPT représente : 399 171 € brut.

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération dans le cadre de leur fonction. Seuls d'éventuels frais sont remboursés sur présentation de justificatifs.

Autres informations

Honoraires des commissaires aux comptes :

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élèvent pour l'exercice 2019 à :

- 95 400 € TTC au titre du contrôle légal des comptes.
- 0 € au titre des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC).

ANNEXE 18 : Compte d'emploi des ressources

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

LADAPT fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Le compte d'emploi annuel des ressources issues de la générosité du public (CER) est présenté ci-après. Les règles de gestion et d'établissement du CER sont décrites dans les paragraphes ci-après constituant l'annexe du CER. Elles ont fait l'objet de décision en conseil d'administration.

Définition des missions sociales

Conformément à ses statuts, LADAPT a pour objet :

- D'inspirer et de susciter les réformes de structures sociales et de soutenir toute initiative destinée à favoriser l'insertion sociale et professionnelle, des personnes (enfants ou adultes) malades, handicapées ou en grandes difficultés d'insertion ;
- De créer et d'administrer toute structure susceptible de favoriser cette action ;
- De soutenir l'étude et la recherche concernant tous les problèmes de réadaptation et d'insertion sociale professionnelle ;
- De lutter contre toutes les formes de discrimination en raison du handicap ou d'un état de santé dans tous les domaines de la vie sociale et professionnelle ;

Les missions sociales se déclinent précisément afin de pouvoir en rendre compte aux donateurs.

Elles sont regroupées dans les actions suivantes :

- Accompagner
- Eduquer
- Soigner
- Insérer
- Former
- Interpeler et sensibiliser

Ressources issues de la générosité du public et autres ressources

Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Les dons collectés auprès des particuliers, qu'ils soient affectés ou non affectés
- Le mécénat d'entreprise, qu'il soit affecté ou non affecté
- Les legs et donations, qu'ils soient affectés ou non affectés

Les autres fonds privés se composent des prestations de services aux entreprises.

Les subventions et autres concours publics comprennent les produits de la tarification, les dotations, les subventions, les aides aux postes, les actions conventionnelles (à l'exception de ceux du Service Entreprise).

Les autres produits correspondent à l'ensemble des produits générés par l'activité de LADAPT, notamment :

- Les prestations de services aux usagers
- Les formations
- Les ventes des ESAT
- Les produits divers

Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources

Les charges sont présentées par destination selon 3 rubriques :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement.

Par principe, les coûts affectés aux missions sociales représentent l'ensemble des coûts directs et indirects qui disparaîtrait si la mission sociale n'était pas réalisée.

- Les coûts des missions sociales :
 - Ils sont constitués des coûts de l'ensemble des établissements gérés par l'association, ainsi que des coûts du siège de Pantin liés à la mission « Interpeler et Sensibiliser » directs ou identifiés au moyen de clés de répartition appliquées en fonction de la nature des charges engagées et des actions menées, ainsi que des charges relatives aux salariés impliqués dans ces missions (y compris charges employeurs et coûts de structure y afférent répartis au prorata du temps affecté).
 - Les missions sociales sont réalisées en France essentiellement, mais quelques actions sont réalisées sur le territoire Européen dans le cadre des actions réalisées en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Les frais de recherche de fonds (privés ou publics) sont composés de :
 - La masse salariale des salariés du siège social de Pantin dédiés à la recherche de fonds, y compris les coûts de structure y afférent répartis au prorata du temps affecté
 - Des dépenses dédiées à la recherche de fonds directement ou indirectement, en fonction de la nature des charges engagées et des actions menées
- Les frais de fonctionnement comprennent :
 - Des coûts de personnel du siège de Pantin (y compris charges employeurs et coûts de structure y afférent répartis au prorata du temps affecté) qui ne sont pas affectés sur les missions sociales ou sur les frais de recherche de fonds ;
 - Des frais de siège au sens de l'autorisation des frais de siège obtenue par LADAPT dans le cadre de ses activités réglementées (correspondant au dispositif législatif prévu au chapitre VI de l'article L.314-7 du CASF), correspondant aux services liés à la gestion, accompagnement et conseil aux établissements ;
 - Des coûts de personnel du siège de Pantin (hors quote-part des frais de personnel identifié dans la partie « autorisation de frais de siège », y compris les charges employeur, auxquels sont affectés les coûts de structure et de fonctionnement répartis au prorata du temps de travail ;
 - Des coûts de réunions d'instances et de communication institutionnelle ;
 - Des autres dépenses qui ne concourent ni aux missions sociales ni à la recherche de fonds.

Tableau de passage entre les charges par nature et les emplois (colonne 1 du compte d'emploi des ressources)

	Mission sociales	Frais recherches de fonds	Frais de fonctionnement	Dotation provisions et fonds dédiés	Total
Achats et charges externes	51 510 421	442 511	1 669 827		53 622 760
Impôts et taxes	10 600 914	30 898	261 262		10 893 075
Charges de personnel	129 575 555	301 501	2 806 204		132 683 260
Autres charges	1 227 422	365	1 035		1 228 821
Charges financières	885 784	-	64 864		950 647
Charges exceptionnelles	443 547	2 427	342 329		788 303
Dotations amortissements	8 086 160	21 757	125 971		8 233 888
Dotations provisions et fonds dédiés				8 206 822	8 206 822
Impôts sur les bénéfices			44 165		44 165
Total	202 329 804	799 459	5 315 656	8 206 822	216 651 741

Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public

Les ressources affectées par les financeurs et donateurs (subventions, ressources issues de la générosité du public) financent les emplois pour lesquels elles ont été octroyées.

Les ressources issues de l'appel public à la générosité non affectées financent par ordre de priorité les emplois suivants :

- Frais d'appel des fonds ;
- Frais de fonctionnement ;
- Missions sociales.

Fonds dédiés liés à la générosité publique

Le tableau de variation des fonds dédiés est présenté à l'annexe 10. Il présente notamment le montant des fonds dédiés liés à la générosité du public en début et en fin d'exercice, ainsi que les variations de l'année.

Les immobilisations

Les immobilisations acquises par LADAPT ne sont pas financées sur les ressources issues de la générosité du public.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2019

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		-
I - MISSIONS SOCIALES *			I - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	247 018	247 018
I.1. Réalisées en France	202 329 804	151 982	I.1. Dons et legs collectés	247 018	247 018
- Actions réalisées directement	201 985 636	151 982	- Dons manuels non affectés	106 195	106 195
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	140 823	140 823
	344 168		- Legs et autres libéralités non affectés	-	-
			- Legs et autres libéralités affectés	-	-
I.2. Réalisées à l'étranger					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
- Actions réalisées directement	344 168				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	799 459	106 095	I.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	799 459	106 095			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés					
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 315 656		2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	166 610	
			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	198 739 926	
			4 - AUTRES PRODUITS	18 258 255	
T3	208 444 919	258 077			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	208 444 919		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	217 411 809	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 471 853		II - REPRISES DES PROVISIONS	3 336 307	
III - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	3 734 969		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	2 290 554	
			IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC		11 059
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	6 386 928		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	223 038 670		VI - TOTAL GENERAL	223 038 670	258 077
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		258 077	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		258 077
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		-
Missions sociales	125 000				
Frais de recherche de fonds	125 000				
Frais de fonctionnement et autres charges					
Total	250 000		Total	250 000	